

Annexe 7

Extrait de la synthèse des observations du public (document établi par le commissaire enquêteur)

2-3 Circulations douces.

Un certain nombre de citoyens se sont exprimés sur ce sujet. De l'avis général, est mis à l'index que ce PLU n'intègre pas un plan des circulations douces précis, du moins suffisamment explicite qui aurait certainement apaisé les craintes consignées dans les documents.

De l'avis général, les trottoirs, notamment ceux des rues en descente vers la gare sont qualifiés de dangereux, surtout quand ils sont encombrés par les poubelles obligeant les passants à «slalomer». A ce propos revient plusieurs fois la question sur le devenir du poste

EDF. Quelle en sera sa destination dans le cadre de l'alignement (élargissement des trottoirs + zone cyclable, création ? Sera t'il déplacé ?

Il est demandé que les piétons aient la latitude de pouvoir disposer de trottoirs confortables, sécurisés débarrassés de tout obstacles poubelles.

Que les cyclistes circulent dans des bandes matérialisées pour leur sécurité. Il est souhaité des contrôles sérieux avec dans un premier temps des avertissements, puis verbalisation pour les contrevenant récidivistes. Aménager des parcours spécifiques pour les personnes à mobilité réduite avec une signalisation adéquate.

La circulation et le stationnement sont à envisager en priorité afin d'éviter des conflits d'usage !

Il ne figure rien dans le rapport du PLU sur les chemins piétonniers qui montre une volonté de développer ce mode de déplacement. Ce manque d'ambition paraît dommageable s'agissant d'un plan pour les 25 ans à venir. Ainsi il n'est prévu aucun cheminement piétonnier pour relier le centre-ville à la gare.

Demande est faite pour la création d'un cheminement piéton reliant La Pelouse à la gare SCNCF. Demande faite de l'inscription de 1 ou plusieurs tracés au PLU, de façon à permettre à la ville d'exercer son droit de préemption au fur et à mesure des mutations, de même que le rétablissement de la continuité des allées piétonnières en forêt, allées qui ont été coupées lors de la déviation de la RN6. Un habitant qui a la demande de la municipalité a travaillé sur les modes de transport et de déplacement avec un groupe de cyclistes, nous dit découvrir avec stupeur que les espaces de

circulation douces étudiées est quasi absente du PLU. Redonner à la marche de l'importance dans la chaîne de déplacement et donner un nouveau souffle au vélo, tel est le souhait exaucé en particulier dans un rayon de 1000 m autour des pôles.

Il ne peut y avoir de «Centralité» sans une bonne circulation automobile et piétonne en ville.

Un habitant demande un plan de circulation qui se conforme-enfin- à la loi sur l'air de 1996 qui dans son article 28 enjoint aux pouvoirs publics de diminuer le trafic automobile, en d'autres termes, la création de pistes cyclables en site propre, conjointe à un élargissement des trottoirs ré-arborés.